

Jean-Luc PERAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon

Canton d'Avesnes sur Helpe Nord

Avesnes sur Helpe
Bas Lieu
Beugnies
Dempierre sur Helpe
Dourlers
Felleries
Flaumont-Waudrechies
Floursies
Ramousies
Saint - Aubin
Saint-Hilaire-sur Helpe
Sémenes
Sembousies
Taisnières-en-Thierache

Canton d'Avesnes sur Helpe Sud

Avesnes
Beaurepaire-sur-Sambre
Boulogne-sur-Helpe
Cartignes
Etrœungt
Floyon
Grand Fayt
Haut Lieu
Larouillies
Marbaix
Petit Fayt
Rainsars
Sains du Nord

Canton d'Hautmont

Beaufort
Bousies
Écaibes
Hautmont
Lumont Fontaine
Neuf Mesnil
Saint Rémy du Nord

Canton de Landrecies

Bousies
Croix Caluyau
Fontaine au Bois
Forest an Cambrésis
Landrecies
Le Fayril
Marcellies
Preux au Bois
Prisches
Robersart

Canton de Soire le Château

Albes
Beauneux
Bérilles
Bousignes sur Roc
Choisies
Clairfayts
Cousoie
Dimechaux
Dimont
Eocles
Hestrin
Laz-Fontaine
Lessies
Sars Potenas
Soire le Château
Soismes

Canton de Trélon

Ancr
Barnés
Tête d'Auvage
Fron
Fourmies
Gaperin
Houster le Figne
Oha
Trélon
Waltery en Fagne
Wignehies
Willies

Monsieur le Président
Conseil Général du Nord
Hôtel du Département
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX

Objet : Rencontre avec l'association des Motards en Colère

Nos Références : Dossier suivi par Sébastien Hausemont, Assistant Parlementaire

Monsieur le Président,

L'antenne du Nord de la Fédération Française des Motard en Colère (FFMC) a souhaité attirer mon attention sur leurs attentes en matière de sécurité routière à destination du public spécifique des pilotes de deux roues. Je les ai rencontrés en ma permanence d'Avesnes-sur-Helpe à ce sujet.

Alors que les problématiques liées à l'accessibilité pour les personnes handicapées ou au développement durable sont maintenant prises en compte de manière systématique, en amont des projets d'aménagements urbains ou routiers, celles liées à la sécurité des pilotes de deux roues ne font pas toujours l'objet de la même attention.

Afin que le Département du Nord reste un territoire exemplaire en termes de qualité et de sécurité de ses infrastructures, je vous soumetts les propositions suivantes :

- Recevoir la FFMC au sujet des pistes de réflexion à envisager ensemble concernant la sécurité des deux roues.
- Associer à titre consultatif les associations d'usagers, notamment les motards, dans le processus d'élaboration de tout projet d'aménagement urbain ou routier du Conseil Général.
- Introduire dans le cahier des charges de ces aménagements des exigences spécifiques vis à vis de la sécurité des usagers de deux roues.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ce dossier, et restant à votre entière disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments respectueux.

Jean-Luc PERAT
Député du Nord
Conseiller Général
du Canton de Trélon



Pour me contacter

Permanence de Monsieur le Député 28 avenue de la gare 59440 AVESNES SUR HELPE ☎ 03 27 57 01 57 ☎ 03 27 57 05 10
www.perat.fr / contact-deputé@perat.fr
Ou à l'Assemblée nationale 126 Rue de l'Université 75355 PARIS 07 SP